



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 OCTOBRE 2022

COMPTE-RENDU DES DÉBATS

Le quorum étant atteint, M. Eple-Delcroix, proviseur de la cité scolaire, ouvre la séance à 18h10 en présence de 12 membres.

M. Eple-Delcroix se présente aux membres du conseil d'administration en tant que nouveau proviseur de la cité scolaire, ainsi que M. Guingouain, nouveau principal adjoint du collège.

M. Eple-Delcroix signale la présence, en tant qu'invitée, de Mme Geanty, professeur d'EPS. Le secrétariat de séance est assuré par Mme Labarbarie, représentante des professeurs.

1. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

1.1 Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 28/06/22

Les membres du Conseil d'administration ont reçu les documents avec la convocation du présent conseil d'administration et en ont pris connaissance. Aucune modification n'est demandée.

M. Eple-Delcroix soumet le compte-rendu au vote :

Votants : 11
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 1

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. VIE MATÉRIELLE ET FINANCIÈRE

2.1 Contrats et conventions

M. Chaigne présente une convention et un contrat à présenter et valider à titre rétroactif.

- Convention avec la CCVG pour l'occupation de la piscine

Deux avenants à l'ancienne convention modifient les horaires et les dates d'utilisation pour l'année scolaire à venir. Les tarifs restent les mêmes : 20€ par ligne d'eau et par heure.

Mme Wasak, représentante de la région indique que des travaux sont annoncés d'ici à la fin de l'année, que les dates restent à déterminer avec les entreprises. La communauté de communes préviendra l'établissement afin que l'équipe d'EPS puisse adapter la programmation des séances de cours.

M. Eple-Delcroix soumet la convention au vote :

Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

La convention est approuvée à l'unanimité.

- Contrat de maintenance des systèmes de sécurité incendie

Le contrat avec la précédente entreprise ayant été rompu en juin dernier pour non respect des règles, un nouveau contrat de trois ans a été signé avec l'entreprise INÉO d'un montant de 4552€ avec assistance sous quatre heures.

M. Eple-Delcroix soumet le contrat au vote :

Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Le contrat est approuvé à l'unanimité.

2.2 Concession de logements

M. Chaigne fait le point sur l'occupation des logements de l'établissement.

Cf. Annexe 1

Il demande la reconduction pour un an de la convention d'occupation précaire d'un des logements pour 470€ par mois charges comprises, jusqu'au 31 juillet 2023.

Il annonce l'occupation d'un logement à la nuitée, pour 7€ par nuit, par la nouvelle enseignante de FLE, Mme Sandrine Néraud qui exerce dans notre établissement et les écoles et collèges alentours.

Il précise également que M. Guingouain occupe le logement qui lui est dévolu pour nécessité absolue de service.

< sortie de M. Aladenise, représentant de la mairie >

M. Eple-Delcroix soumet la convention au vote :

Votants : 12
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

La convention est approuvée à l'unanimité.

< retour de M. Aladenise >

2.3 DBM – prélèvement sur fonds de roulement

<18h30 – arrivée de Mme Hermeline (13 présents)>

M. Chaigne propose un prélèvement de 10 000€ en prévision de l'augmentation des charges de fonctionnement (+37%), reversé au lycée pour la participation aux charges communes.

Il annonce également que le département a annoncé le versement d'une dotation de viabilisation de 3171,08€ affectée au service ALO. Cf. Annexe 2

M. Eple-Delcroix soumet la demande prélèvement au vote :

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

La demande prélèvement est approuvée à l'unanimité.

3. VIE PÉDAGOGIQUE : SANS OBJET

<départ, Rayan MOIRY délégué élève 19h30>

4. QUESTIONS DIVERSES

Mme Bardeau, représentante des parents d'élèves demande où en est la réflexion promise l'année précédente au sujet de la possibilité de vote électronique des parents d'élèves aux élections de leurs représentants.

M. Eple-Delcroix, répond que le vote électronique n'est pas envisageable pour des raisons de sécurité des données personnelles, il souligne que si un bureau de vote n'est pas tenu dans l'établissement, la seule possibilité restante est le vote par correspondance.

Mme Vareille, représentante de la communauté du communes du Vienne et Gartempe, demande des nouvelles de l'ouverture du CDI.

M. Eple-Delcroix répond qu'une étude de l'adaptabilité du poste aux conditions sanitaires requises pour envisager une reprise est lancée et qu'une infirmière visitera les lieux dans les quinze jours pour confirmer ou non la conformité des adaptations, rapport qui sera ensuite transmis à la médecine du travail pour signifier la reprise ou non du professeur documentaliste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

L'Ordonnateur,
M. Eple-Delcroix



Le secrétaire de séance,
Mme Labarbarie

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

